



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Gatineau de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 10 mars 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière-adjointe.

CE-2004-347 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 25 FÉVRIER 2004

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 25 février 2004 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2004-348 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 5 - 322 536,51 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 7 - 364 199,91 \$, LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 3 - 5 623,70 \$ ET NUMÉRO 4 - 6 575,34 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 6 - 185 418,98 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 5 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 7, les listes des réquisitions numéro 3 et numéro 4 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 6 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 5	Pièces de comptes à payer	322 536,51 \$	16 au 20 février 2004
Liste PD numéro 7	Pièces de comptes à payer	364 199,91 \$	16 au 20 février 2004
Liste des réquisitions numéro 3	Pièces de comptes à payer	5 623,70 \$	16 au 20 février 2004
Liste des réquisitions numéro 4	Pièces de comptes à payer	6 575,34 \$	16 au 20 février 2004
Liste des embauches numéro 6	Embauches de personnel temporaire	185 418,98 \$	9 au 13 février 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-349 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 6 - 48 334,80 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 8 - 305 543,67 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 5 - 7 989,75 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 7 - 307 820,99 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 6 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 8, la liste des réquisitions numéro 5 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 7 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 6	Pièces de comptes à payer	48 334,80 \$	23 au 27 février 2004
Liste PD numéro 8	Pièces de comptes à payer	305 543,67 \$	23 au 27 février 2004
Liste des réquisitions numéro 5	Pièces de comptes à payer	7 989,75 \$	23 au 27 février 2004
Liste des embauches de personnel temporaire numéro 7	Pièces de comptes à payer	307 820,99 \$	16 au 20 février 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-350 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-06 - 305 477,03 \$ - PÉRIODE DU 12 AU 18 FÉVRIER 2004**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-06 d'un montant total de 305 477,03 \$ pour la période du 12 au 18 février 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-351 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-07 - 328 547,93 \$ - PÉRIODE DU 19 AU 25 FÉVRIER 2004**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-07 d'un montant total de 328 547,93 \$ pour la période du 19 au 25 février 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-352 **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - AYDELU INC. - 0, RUE COURT - 2 381 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme «Aydelu inc.» a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 0, rue Court;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Aydelu inc. » pour les terrains vacants situés au 0, rue Court.

Adoptée

CE-2004-353 **VENTE - ÉQUIPEMENTS DE RADIO COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES - VILLE DE CHÂTEAUGUAY**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2003-800, octroyait un contrat pour la fourniture d'un service d'accès à un réseau public de transmission de données pour le Service de police du Module de la protection des personnes et des biens qui incluait la location des équipements nécessaires dans les autos patrouilles;

CONSIDÉRANT QUE les vieux équipements de radio communications numériques qui étaient utilisés dans les anciennes villes sont désuets et ne sont plus utilisés par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Châteauguay utilise la même technologie qui était utilisée par l'ex-Ville de Hull et qu'elle a manifesté un intérêt pour l'achat de 20 modems (modèle MRM turbo version 2.06.1158g) et 2 émetteurs (modèle BDLC);

CONSIDÉRANT QUE le retrait des équipements des autos patrouilles est de 34,50 \$ l'unité (excluant les taxes) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la vente des 20 modems au coût unitaire de 200 \$ et des 2 émetteurs au coût unitaire de 300 \$ pour un total de 4 600 \$ non taxable.

Le produit de la vente sera déposé dans le poste budgétaire 01-42190 - Revenus – Autres – Police, alors que le coût de récupération des équipements, estimé à environ 800 \$ incluant les taxes sera financé à même le produit de la vente et sera imputé au poste budgétaire 02-21400-541 - Dépenses – Gendarmerie – Entretien et réparation du matériel roulant et équipements.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-354

SOUSSION 2003 SP 253 - INFORMATIQUE DL INC. - ARTICLE 1 - 319 500 \$ ET MICRO COMM - LOCATION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES - 57 205 \$ - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge la soumission à la firme Micro Comm, 99, rue Edouard Ellis, Gatineau, Québec, J8P 4X7, pour les 25 micro-ordinateurs portables de marque HP, série Compaq EVO NC8000 incluant les options suivantes : 15 réplicateurs de ports, 10 lecteurs de disquettes 3,5 pouces de 1,44 Mo au montant de 57 205 \$ excluant les taxes et adjuge la soumission à la firme Informatique DL Inc., 420, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 7N8 pour 300 micro-ordinateurs de marque IBM, M50 avec écran de marque Envision au montant de 319 500 \$ excluant les taxes et de désigner ces derniers comme fournisseurs exclusifs auprès desquels devra s'approvisionner le locateur pour acquérir les micro-ordinateurs, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées et ouvertes par le Service des finances, division de l'approvisionnement en date du 10 décembre 2003 et ce, étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

De plus, ce comité accepte de louer de la Compagnie de Services Financiers Hewlett-Packard Canada, 5150, Spectrum Way, Mississauga, Ontario, L4W 5G1, les 325 micro-ordinateurs avec les options retenues aux mêmes conditions que celles prévalant au contrat 2000-SP-00039, à l'exception du taux de base annuel de 276,47 \$ par tranche de 1 000 \$ d'équipement loué plus taxes de vente fédérale et provinciale, pour un terme de quatre ans à compter de la date d'acceptation, le loyer payable une fois l'an en début de chaque année.

Pour chaque bail, le taux de base annuel de location pourra varier selon le mode de calcul prévu et selon la date de livraison des équipements qui seront loués au cours de l'année 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13430-514 – Infocentre – Location d'équipements informatiques et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires pour les années 2005, 2006, 2007 et 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-355

COMMANDITE DE 2 000 \$ À TOURISME OUTAOUAIS - GALA DES GRANDS PRIX DU TOURISME DE L'OUTAOUAIS 2004

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le versement d'une commandite de 2 000 \$ à Tourisme Outaouais dans le cadre des activités du 19^e Gala des Grands Prix du tourisme de l'Outaouais qui aura lieu le 3 avril 2004 au centre des congrès du Hilton Lac-Leamy.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 2 000 \$ à Tourisme Outaouais à l'attention de madame Sophie St-Pierre, 103, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3V8.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19510-971-45605	2 000 \$	Communications contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-19510-349	2 000 \$		Communications // autres publ./inform
02-19510-971		2 000 \$	Communications // contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-356 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-06 - 127 741,01 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-06 d'un montant total de 127 741,01 \$ pour la période du 10 au 16 février 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-357 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-07 - 238 108,31 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-07 d'un montant total de 238 108,31 \$ pour la période du 17 au 23 février 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-358 **SOUMISSION 2003 SI 270 - LES ENSEIGNES PERFECTIONS INC. (PERFEXION)-
FABRICATION D'ENSEIGNES INTÉRIEURES - SERVICE DE GESTION DES
ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 54 222,44 \$ - DEUX ANS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Enseignes Perfections Inc. (Perfexion), 396, rue Grand-Bernier Nord, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3B 4R8, pour la fabrication (excluant l'installation) d'enseignes intérieures dans divers édifices de la Ville selon les prix unitaire indiqués au bordereau de soumission qui seront en vigueur pour une période de 2 ans à compter de l'approbation de la présente résolution, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 15 décembre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-40007-001-45606	52 336,95 \$	Enseignes extérieures 2004 enseignes
04-13493	1 885,49 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-359

SOUSSION 2003 SP 208 - BERNARD PAYSAGISTE INC. - TERRAINS DE SOCCER - PARCS ALLEN, DU RUISSEAU, GILBERT-GARNEAU ET COMPLEXE SPORTIF MONT-BLEU - SERVICE D'INGÉNIERIE - 346 860,95 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Bernard Paysagiste Inc., 173, route du Canton, Brownsburg-Chatham, Québec, J8G 1R7, pour les travaux de construction et réfection de terrains de soccer au complexe sportif Mont-Bleu, aux parcs Allen, du Ruisseau et Gilbert-Garneau pour la somme de 346 860,95 \$ incluant les taxes, le tout selon sa soumission déposée en date du 16 janvier 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30123-014-45607	205 127,22 \$	Aménagement et réfection de divers parcs complexe sportif Mont-Bleu soccer
06-30123-016-45608	31 752,14 \$	Aménagement et réfection de divers parcs parc Allen surface du terrain de soccer
06-30123-018-45609	66 477,76 \$	Aménagement et réfection de divers parcs parc du Ruisseau surface du terrain de soccer
06-30123-010-45610	6 442,34 \$	Aménagement et réfection de divers parcs parc Gilbert-Garneau remplacement de jeux
11-71003-001-45611	25 000,00 \$	Réfection - terrain de soccer - parc Gilbert-Garneau réfection - terrain de soccer parc Gilbert-Garneau
04-13493	12 061,49 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30123-014	23 229,90 \$		Aménagement et réfection de divers parcs // complexe sportif Mont-Bleu soccer
06-30123-016		6 752,14 \$	Aménagement et réfection de divers parcs // parc Allen surface du terrain de soccer
06-30123-018		16 477,76 \$	Aménagement et réfection de divers parcs // parc du Ruisseau surface du terrain de soccer

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-360

SOUSSION 2004 SP 021 - SNF CANADA LTD - ACHAT DE POLYMÈRE POUR L'USINE D'ÉPURATION POUR 2004 ET 2005 - SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - PRIX UNITAIRE 2,78 \$/KG

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la compagnie SNF Canada Ltd, 2525, Place Léon-Trépanier, Trois-Rivières, Québec, G9A 5E1, pour l'achat de polymère pour l'usine d'épuration pour les années 2004 et 2005 selon le prix unitaire de 2,78 \$/kg excluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposés en date du 29 janvier 2004 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le prix soumis sera en vigueur pour les deux années à compter de la date de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant et ce, jusqu'à concurrence des montants disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-41410-636	Usine de traitement des eaux usées – Procédé – Produits chimiques

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-361

AUTORISATION AUX FIRMES DE CONSULTANTS MANDATÉS PAR LA VILLE DE GATINEAU POUR LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES AFIN D'OBTENIR LES APPROBATIONS REQUISES POUR LA RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- La firme Groupe-conseil GÉNIVAR inc. à présenter tous les documents requis en vue de l'obtention des autorisations nécessaires afin de permettre la réalisation des travaux pour le projet de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Cameron – District électoral de Buckingham – Jocelyne Houle;
- La firme Groupe-conseil GÉNIVAR inc. à présenter tous les documents requis en vue de l'obtention des autorisations nécessaires afin de permettre la réalisation des travaux pour le projet de réfection du pont Boyes – District électoral de la Rivière-Blanche – Yvon Boucher;
- La firme Tecresult inc. à présenter tous les documents requis en vue de l'obtention des autorisations nécessaires afin de permettre la réalisation des travaux pour le projet de remplacement de l'aqueduc sur le chemin Montréal Ouest phase III – District électoral de Masson-Angers – Luc Montreuil;
- La firme Les Consultants de l'Outaouais à présenter tous les documents requis en vue de l'obtention des autorisations nécessaires afin de permettre la réalisation des travaux de construction du boulevard La Vérendrye, à l'ouest du boulevard Lorrain, incluant la construction d'un réseau d'aqueduc, d'un réseau d'égout sanitaire et d'un réseau d'égout pluvial – District électoral de la Rivière-Blanche – Yvon Boucher.

Adoptée

CE-2004-362

ACCEPTATION - GRILLE D'ÉVALUATION-PONDÉRATION - ACHAT DE JEUX D'EAU ET STRUCTURES DE JEUX - DIVERS PARCS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau veut évaluer les soumissions non pas sur la base du plus bas prix soumis mais en utilisant un système de pondération et d'évaluation pour l'achat de jeux d'eau dans les différents parcs de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la division de l'approvisionnement du Service des finances à utiliser le système d'évaluation/pondération, élaboré par le Service d'ingénierie pour l'achat de jeux d'eau.

De plus, ce comité nomme les membres suivants pour siéger sur les comités de sélection reliés à l'achat de jeux d'eau et autres structures de jeux : François Chainé, mécanicien, entretien de machinerie fixe (Service de la gestion des édifices et de l'électricité), Luc Villeneuve, technicien en chauffage et climatisation (Service de la gestion des édifices et de l'électricité), Michel Diver, coordonnateur – aménagement urbain (Service d'ingénierie), Marie-Claude Tremblay, architecte paysagiste, aménagement urbain (Service d'ingénierie), Luc Phillion, responsable (Service des opérations de terrain) et François Lemay, coordonnateur des équipements (Service des loisirs, du sport et de la vie communautaire) et un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances à titre de secrétaire du comité et observateur.

Adoptée

CE-2004-363

EXTENSION DU MANDAT DE GÉNIE CIVIL POUR PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DE SOUMISSION - BASSIN DE RÉTENTION 3.1 DU COLLECTEUR PAIEMENT - HONORAIRES ADDITIONNELS DE 42 408,57 \$ POUR RELEVÉS, ÉTUDES ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE SUPPLÉMENTAIRE - FIRME CIMA+ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

1. autorise l'extension du mandat de la firme CIMA+ pour la préparation des plans, devis de soumission du bassin de rétention numéro 3.1 du collecteur Paiement afin de réaliser tous les relevés, études et évaluation environnementale supplémentaires et pour produire tous les documents nécessaires à la présentation de ce projet au ministère de l'Environnement dans le cadre de la *Loi sur le régime des eaux* et de la *Loi sur la sécurité des barrages*, le tout conformément à l'offre de service datée du 10 septembre 2003 soumise par la firme CIMA+;
2. autorise la firme CIMA+ à présenter pour les approbations requises, les plans et les documents se rapportant à ces travaux à toutes les autorités compétentes en la matière;
3. accepte de verser, pour la réalisation dudit mandat, des honoraires au montant forfaitaire de 42 408,57 \$ incluant les taxes;
4. autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour le paiement des honoraires professionnels.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-00270-003-45612	40 933,88 \$	Honoraires professionnels - divers projets ingénierie réfection aqueduc/égouts
04-13493	1 474,69 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-00270-016	26 533,88 \$		Honoraires professionnels - divers projets ingénierie // réfection réseau égout amendement # 1
06-00270-003		26 533,88 \$	Honoraires professionnels - divers projets ingénierie // réfection aqueduc/égouts

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-364

AUTORISER LE MAIRE ET LE GREFFIER À SIGNER DES CONTRATS - FIRME SOLUTIONS CONSORTECH INC. - 125 000 \$ - SUPPORT, ENTRETIEN ET AMÉLIORATION DU LOGICIEL D'ÉVALUATION (CYCLOPE)

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le soutien technique, pour l'entretien et la mise à jour du logiciel d'évaluation (Cyclope) est échu depuis le 31 décembre 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications au programme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de la firme Solutions Consortech Inc. pour les services de support et d'entretien du logiciel d'évaluation (Cyclope) pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 pour un montant de 65 000 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité accepte la proposition de la firme Solutions Consortech Inc. pour les modifications à être apportées au logiciel d'évaluation pour un montant maximal de 60 000 \$ incluant les taxes. Le contrat sera valide à compter du 1^{er} janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds des dépenses en immobilisations et répartis de la façon suivante :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
FDI	57 913,60 \$	Modification au logiciel d'évaluation
04-13493	<u>2 086,40 \$</u>	TPS à recevoir ristourne
TOTAL	60 000,00 \$	

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les contrats.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15100-555-45613	62 739,73 \$	Service d'évaluation entr./logiciels
04-13493	2 260,27 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
15100-555	57 913,60 \$		Service d'évaluation // entr./logiciels
03-10110		57 913,60 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // entr./logiciels

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-365

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DU LOT NUMÉRO 1 371 321 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SOIT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE VISANT LE STATIONNEMENT D'UN VÉHICULE COMMERCIAL LOURD - 850, BOULEVARD LORRAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été formulée par monsieur Julien Gauvreau, afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot numéro 1 371 321 du cadastre du Québec et ceci, dans le but d'aménager un accès pour la construction d'un garage afin de stationner un véhicule commercial lourd au 850, boulevard Lorrain;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un chemin d'accès à partir du chemin Blanchette va permettre l'utilisation de la cour arrière au 850, boulevard Lorrain et ce, tout en respectant le règlement de zonage numéro 1005-99 de l'ex-Ville de Gatineau, soit d'autoriser dans la zone agricole le stationnement et le remisage d'un véhicule commercial lourd appartenant à un propriétaire qui est camionneur-artisan;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du règlement de zonage vise à favoriser l'implantation de tels bâtiments accessoires dans les zones agricoles et à l'extérieur du périmètre d'urbanisation dans le but d'atténuer les nuisances reliées au stationnement et à la circulation des véhicules lourds dans les quartiers résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif agricole a procédé à l'étude de cette demande et en recommande l'appui :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation du Comité consultatif agricole, appuie la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture le lot numéro 1 371 321 du cadastre du Québec situé sur le chemin Blanchette et ceci, dans le but d'aménager un accès pour la construction d'un garage afin de stationner un véhicule commercial lourd, propriété d'un camionneur-artisan au 850, boulevard Lorrain.

Adoptée

CE-2004-366

DEMANDE D'INSTALLATION DE BANDEROLES TEMPORAIRES - 1, BOULEVARD DU PLATEAU, 300 ET 775, BOULEVARD SAINT-JOSEPH-DANS LE BUT DE PROMOUVOIR, POUR UNE PÉRIODE DE DEUX MOIS, LES NOUVEAUX SERVICES FINANCIERS " LE CHOIX DU PRÉSIDENT " OFFERTS PAR LES PROPRIÉTÉS PROVIGO LIMITÉE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE VAL-TÉTREAU, DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE SAINT-RAYMOND-VANIER - LAWRENCE CANNON, MARC BUREAU ET PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT la demande, en date du 6 février 2004, de l'entreprise Les Propriétés Provigo Limitée, portant sur l'affichage temporaire de banderoles pour une période de deux mois;

CONSIDÉRANT QU'une banderole par bâtiment de 6 mètres par 3 mètres serait installée sur les bâtiments suivants :

- Marché d'alimentation Loblaws situé au 1, boulevard du Plateau à compter du 18 mars 2004;
- Marché d'alimentation Maxi situé au 300, boulevard Saint-Joseph à compter du 29 mars 2004;
- Marché d'alimentation Provigo situé au 775, boulevard Saint-Joseph à compter du 3 mai 2004.

CONSIDÉRANT QUE contrairement aux intentions du requérant, le Service d'urbanisme considère que ces banderoles devraient être installées uniquement sur la façade principale des bâtiments soit, celle correspondant à l'entrée du bâtiment :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la demande de l'entreprise Les Propriétés Provigo Limitée et accorde la permission d'installer de façon temporaire des banderoles et ce, aux conditions suivantes :

- l'entreprise Les Propriétés Provigo Limitée s'engage à enlever les banderoles à l'expiration de la période allouée d'affichage de deux mois;
- l'installation des banderoles est autorisée sur les façades principales soit, celles correspondant à l'entrée des bâtiments;
- l'installation des banderoles est autorisé sur les bâtiments suivants :
 - Marché d'alimentation Loblaws situé au 1, boulevard du Plateau à compter du 18 mars 2004;
 - Marché d'alimentation Maxi situé au 300, boulevard Saint-Joseph à compter du 29 mars 2004;
 - Marché d'alimentation Provigo situé au 775, boulevard Saint-Joseph à compter du 3 mai 2004.

Adoptée

CE-2004-367

AUTORISER UNE SERVITUDE DE TOLÉRANCE D'EMPIÈTEMENT AU 329, RUE CHAMPLAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE CDM Construction par l'entremise de son président a fait parvenir à la Ville de Gatineau, une demande de servitude de tolérance d'empiètement le 8 janvier 2004;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Hughes St-Pierre, arpenteur-géomètre, a soumis une description technique inscrite à son dossier 70341 en ses minutes 33895 S décrivant l'empiètement du bâtiment de 0,2 m² ± sur partie du lot numéro 1 653 748;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme en date du 19 février 2004 recommande d'accorder la servitude de tolérance d'empiètement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte d'accorder une servitude de tolérance d'empiètement aux conditions stipulées au document type de la Ville intitulé «Servitude de tolérance d'empiètement» et décrite à la description technique 70341 des minutes 33895 S de monsieur Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre.

Les frais des documents d'arpentage et de notaire sont à la charge de CDM Construction.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2004-368

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2004-118 - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - GALA DE LA JONQUILLE - 1^{ER} MAI 2004

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2004-118 adoptée le 4 février 2004 en changeant la date du 17 avril 2004 pour le 1^{er} mai 2004.

Adoptée

CE-2004-369 **SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB DE CARTES SAINTE-BERNADETTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club de cartes Sainte-Bernadette, à l'attention de monsieur Marc Nadeau, président, 8, rue des Braves du Coin, Gatineau, Québec, J8X 1X4, à titre de subvention pour l'organisation des activités 2004-2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	200 \$	Denise Laferrrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-370 **SUBVENTION DE 150 \$ - CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre du Conseil du loisir scientifique de l'Outaouais, à l'attention de madame Danielle Delisle, directrice générale CLSO et coordonnatrice Expo-sciences Bell 2004, C.P. 1904, Gatineau, Québec, J8X 3Z1, à titre de subvention pour la 21^e édition de l'Expo-sciences Bell, finale régionale de l'Outaouais (12 au 14 mars 2004).

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11408-972	25 \$	Denise Laferrrière - de Hull subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11405-972	25 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-371 **SUBVENTION DE 350 \$ - FONDATION LAURE-GAUDREAU - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de la Fondation Laure-Gaudreault, à l'attention de madame Laurette Lavigne, coordonnatrice du quillethon, 148, rue Mayburry, Gatineau, Québec, J9A 2B8, à titre de subvention pour l'organisation d'un quillethon le 18 avril 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	50 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond/Vanier subventions
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11408-972	25 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11404-972	50 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-372

SUBVENTION DE 1 200 \$ - CONCOURS DE LECTURE À LA BIBLIOTHÈQUE DOCTEUR-JEAN-LORRAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dépense de 1200 \$ pour l'achat de décorations et de livres devant être remis aux gagnants du concours de lecture qui aura lieu à la bibliothèque Docteur-Jean-Lorrain du 3 au 27 mai 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72250-694	1 200 \$	Animation et lettres articles promotionnels

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11415-972	1 200 \$		Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche // subventions
72250-694		1 200 \$	Animation et lettres // articles promotionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-373

SUBVENTION DE 75 \$ - FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES RIVERAINS ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - THÉRÈSE CYR ET YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre de la Fondation des maladies du cœur du Québec, à l'attention de madame Margot Lajeunesse, directrice régionale, 109, rue Wright, bureau 103, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention dans le cadre d'une activité qui se tiendra au restaurant St-Estèphe le 27 mars 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-374 **SUBVENTION DE 600 \$ - CLUB LES AÎNÉS DE ST-RENÉ INC. - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du club Les Aînés de St-René inc., à l'attention de madame Liliane Charrette, 400, rue Raymond, Gatineau, Québec, J8P 5H4, à titre de subvention pour sa campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	200 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11412-972	200 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-375 **SUBVENTION DE 150 \$ - SOS AIDE OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de SOS Aide Outaouais, à l'attention de monsieur Marc Leblanc, 672, boulevard Saint-Joseph, suite 204B, Gatineau, Québec, J8Y 4A8, à titre de subvention pour sa campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11401-972	50 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-376 **SUBVENTION DE 275 \$ - ÉCOLE DE LA MONTÉE - PROJET DE RÉCUPÉRATION DE PAPIER - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 275 \$ à l'ordre de l'école de la Montée, à l'attention de monsieur Donald Verrette, président du conseil d'établissement, 500, rue Joseph-Demontigny, Gatineau, Québec, J8P 7C4, à titre de subvention pour leur projet de récupération de papier.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	275 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-377 **SUBVENTION DE 150 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB 10114 DE SAINTE-ROSE-DE-LIMA - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb 10114 de Sainte-Rose-de-Lima, à l'attention de monsieur André Lachapelle, 4-200, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 8J6, à titre de subvention dans le cadre d'une activité qui aura lieu le 27 mars 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	150 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-378 **SUBVENTION DE 100 \$ - ÉCOLE ST-LAURENT (HARMONIE LE PRÉLUDE) - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 100 \$ à l'École St-Laurent, dans le cadre des activités de l'Harmonie Le Prélude, composé de jeunes élèves du primaire.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'École St-Laurent, à l'attention de monsieur Pierre Lainesse, 402, rue Bélanger, Gatineau, Québec, J8L 2M2.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-379 **PARTICIPATION DE MADAME JOCELYNE HOULE À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE AU COEUR-DES-VALLÉES LE 28 MAI 2004 - 55 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Jocelyne Houle à participer à une activité au profit de la Fondation de la réussite éducative au Cœur-des-Vallées, le 28 mai 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 55 \$ à l'ordre de la Fondation de la réussite éducative au Cœur-des-Vallées, 582, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W2.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	55 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-380 **PARTICIPATION DE MADAME DENISE LAFERRIÈRE ET SUBVENTION DE MADAME JOCELYNE HOULE - ACTIVITÉ SPÉCIALE - LE 13 MARS 2004 - 40 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Denise Laferrière à participer à une activité spéciale organisée dans le cadre de la journée de la femme, au profit de Leucan-Outaouais, qui aura lieu le 13 mars 2004 au centre communautaire de Masson-Angers.

De plus, ce comité accepte de verser une subvention de 20 \$ au profit de Leucan-Outaouais.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 40 \$ à l'ordre de Leucan-Outaouais, à l'attention de madame Francine Guiet, 390, boulevard Maloney Est, C.P. 82026, Gatineau, Québec, J8P 1K0 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	20 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11417-972	20 \$	Jocelyne Houle – de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-381 **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT - LE 30 MARS 2004 - 230,05 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames Denise Laferrière et Louise Poirier, messieurs Marc Bureau, Richard Jennings et André Levac à participer à une activité organisée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement le 30 mars 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 230,05 \$ à l'ordre de la SCHL, 700, chemin de Montréal, bureau 1000, Ottawa, Ontario, K1A 0P7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	46,01 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11401-972	46,01 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11408-972	46,01 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11403-972	46,01 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11406-972	46,01 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-382

PARTICIPATION DE MESDAMES THÉRÈRE CYR, JOCELYNE HOULE ET DENISE LAFERRIÈRE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTAOUAIS - LE 24 MARS 2004 - 90 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames Thérèse Cyr, Jocelyne Houle et Denise Laferrière à participer à une activité organisée par le Conseil régional de développement de l'Outaouais, le 24 mars 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 90 \$ à l'ordre du Conseil régional de développement de l'Outaouais, à l'attention de madame Suzanne Chicoine, 394, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 7Z5.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	30 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11417-972	30 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11410-972	30 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-383

PARTICIPATION DE MADAME LOUISE POIRIER ET DE MONSIEUR RICHARD JENNINGS À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU - LE 24 MARS 2004 - 156 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Louise Poirier et monsieur Richard Jennings à participer à une activité organisée par la Chambre de commerce de Gatineau le 24 mars 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 156 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	78 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11403-972	78 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-384 **PARTICIPATION DE MONSIEUR YVON BOUCHER - ACTIVITÉ SPÉCIALE DE LA TABLE DE CONCERTATION AGROALIMENTAIRE DE L'OUTAOUAIS - LE 27 MARS 2004 - 40 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Yvon Boucher à participer à une activité spéciale organisée par la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais qui aura lieu le 27 mars 2004 au centre communautaire de Papineauville.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 40 \$ à l'ordre de la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais, à l'attention de madame Diane Clément, présidente, 444, boulevard St-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A9 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	40 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-385 **PARTICIPATION DE MESSIEURS RICHARD JENNINGS, R. ALAIN LABONTÉ ET ANDRÉ LEVAC À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION DU CLSC ET CHSLD GRANDE-RIVIÈRE - LE 20 MARS 2004 - 180 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Richard Jennings, R. Alain Labonté et André Levac à participer à une activité au profit de la Fondation du CLSC et CHSLD Grande-Rivière le 20 mars 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 180 \$ à l'ordre de la Fondation du CLSC et CHSLD Grande-Rivière, 445, boulevard Wilfrid-Lavigne, Gatineau, Québec, J9H 6H9.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	60 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11402-972	60 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11403-972	60 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-386 **ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR STÉPHANE AMYOT AU POSTE DE TECHNICIEN - VALIDATION DE DONNÉES AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, en date du 26 mars 2002, adoptait par sa résolution numéro CM-2002-204, le protocole d'entente entre la Ville et le Centre régional d'analyse intégrée en entrepreneurship de l'Outaouais (CRAIE);

CONSIDÉRANT QUE ce protocole prévoit une participation financière des partenaires LIC pour un montant de 35 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit intégrer les bases de données des entreprises des cinq ex-Villes dans une seule base compatible à LIC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler temporairement le poste de technicien – validation de données pour une période déterminée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de monsieur Stéphane Amyot au poste de technicien – validation de données au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire et ce, pour une période approximative de dix mois dans le cadre du projet de consolidation et développement du réseau LIC-Outaouais (2002-2003).

Le salaire de monsieur Stéphane Amyot a été établi à la classe 6, 2^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

La date d'entrée en fonction de monsieur Stéphane Amyot sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61300-132 – Aménagement, urbanisme et développement – Division planification – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-387

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR RICHARD SAUMUR AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ / BÂTIMENT AU CENTRE DE SERVICES DE HULL AU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien spécialisé – bâtiment au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire (poste numéro 148 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Richard Saumur, au poste de technicien spécialisé – bâtiment au Centre de services de Hull au Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Monsieur Richard Saumur est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Richard Saumur sera celui de la classe X, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Hull – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-388 **PROMOTION DE MADAME LISE LAPIERRE AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - PERCEPTION À LA COUR MUNICIPALE, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif – perception à la Cour municipale, Module des services corporatifs (poste numéro 050 au plan d’effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de madame Lise Lapierre au poste de commis administratif – perception à la Cour municipale, Module des services corporatifs.

La date d’entrée en fonction de madame Lise Lapierre sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Lapierre sera celui de la classe 05, 3^e échelon de la convention collective des cols blancs de l’ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 – Hull – Cour municipale – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-389 **PERMANENCE DE MADAME MARYSE FORTIN AU POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION AU SERVICE DES COMMUNICATIONS, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

CONSIDÉRANT QUE madame Maryse Fortin a été engagée à l’essai pour une période de neuf mois, par la résolution numéro CE-2003-852 adoptée par le comité exécutif le 4 juin 2003;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 16 juin 2003 et aura complété sa période d’essai à la satisfaction des autorités municipales le 16 mars 2004 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Maryse Fortin au poste d’agent de communication au Service des communications, Module des services corporatifs et ce, à compter du 16 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-390 **DÉMISSION DE MADAME ANNIE BRISSON (ENGAGEMENT CONTRACTUEL) AU POSTE D'ANIMATRICE-COORDONNATRICE DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE AU SERVICE DES ARTS DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Brisson (engagement contractuel), au poste d’animatrice-coordonnatrice du patrimoine et de la culture au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la démission de madame Annie Brisson (engagement contractuel), au poste d’animatrice-coordonnatrice du patrimoine et de la culture au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs et ce, à compter du 27 février 2004.

Le trésorier est autorisé à payer à madame Annie Brisson les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Annie Brisson.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-391

MODIFICATIONS AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME DOROTHÉE JANET AU POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE - RÉFÉRENCE ET ANIMATION AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, à sa séance du 18 février 2004 (CE-2004-269), acceptait le contrat de travail de madame Dorothée Janet au poste de bibliothécaire – référence et animation au Service des arts, de la culture et des lettres, division bibliothèque et lettres, Module de la culture et des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des oublis dans le contrat de madame Dorothée Janet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier le contrat de travail de madame Dorothée Janet afin d'y ajouter les articles suivants :

"Article 4.2 Temps supplémentaire

Aucune rémunération en temps supplémentaire n'est versée à Madame Janet. Cependant, une semaine de congés payés additionnels sont accordés annuellement pour compenser les heures supplémentaires effectuées.

Article 8.0 Résiliation

8.1 Madame Janet peut mettre fin au présent contrat par un avis écrit de six (6) semaines à cet effet."

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72210-115 – Gestion des bibliothèques / Réguliers non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-392

ÉCHANGE DE SERVICES - ENTRETIEN DE TERRAINS DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE - SECTEUR CENTRE-OUEST - 184 040 \$

CONSIDÉRANT QU'un protocole est intervenu entre la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale le 20 décembre 2000 relatif à la cession d'immeubles et échanges de services;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire respecter ses obligations dont l'entretien de certains terrains et ce, en conformité avec les exigences établies audit protocole;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de nouvelles négociations, une nouvelle entente de services a été rédigée pour l'entretien de certains terrains et le Service des opérations de terrain en recommande sa signature :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'entente de services à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale (CCN) concernant l'entretien, par la CCN, de certains terrains et infrastructures mentionnés aux paragraphes 5.1 et 5.2 de l'entente 1419.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer ladite entente.

Le trésorier est autorisé à acquitter les factures transmises à cet effet jusqu'à une somme annuelle de 155 283,75 \$ incluant les taxes pour l'entretien des terrains et acquitter les factures pour l'entretien préventif et des frais de remise en état d'équipements légers jusqu'à un maximum annuel de 28 756,25 \$ incluant les taxes pour l'exercice du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

Le trésorier est autorisé à acquitter lesdites factures sur présentation des pièces justificatives présentées par le Module des travaux publics et de l'environnement – Service des opérations de terrain et à prévoir les sommes aux budgets des exercices 2004 et 2005.

La résolution numéro CE-2003-710 adoptée le 21 mai 2003 est abrogée en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13110	120 547,95 \$	Comptes à payer - Général
71440-521	39 452,05 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes entr. rép./infras.
04-13493	11 200,00 \$	TPS à recevoir ristourne
04-13593	12 840,00 \$	TVQ à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-393* RÈGLEMENT HORS COUR - EXPROPRIATION - ACQUISITION 25 % DES LOTS NUMÉROS 15B-116, 15B-117, 15B-118 ET 15B-119 - 50 042,48 \$ - 168411 CANADA INC. ET VENTE DE PARTIE DU LOT NUMÉRO 15A, RANG 3 - 60 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau par ses résolutions numéros CM-2002-747 et CM-2002-944 s'engageait à échanger les parcelles J, K, H2 et H3 contre les parcelles 4 et 9 avec les compagnies 862952 Ontario Ltd et 168411 Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Ville par sa résolution numéro CM-2002-944 autorisait le conseiller juridique à acquérir par expropriation, les droits de la compagnie 168411 Canada inc. partenaire à 25 % des compagnies 862952 Ontario Ltd, 120756 Canada inc. et 974166 Ontario inc. dans les parcelles J, K, H2 et H3 et que celle-ci a signifié son accord en date du 1^{er} décembre 2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

1. d'accepter de régler la réclamation de l'exproprié 168411 Canada inc. pour sa part des droits dans les lots numéros 15B-116, 15B-117, 15B-118 et 15B-119 (les parcelles J, K, H2 et H3) pour la somme de 43 000 \$ plus les taxes applicables ainsi qu'un montant de 2 875,63 \$ incluant les taxes représentant les frais professionnels encourus par l'exproprié pour les services d'un évaluateur agréé;

2. d'accepter de compléter l'échange prévu à la résolution numéro CM-2002-747 et de céder aux compagnies 862952 Ontario Ltd et 120756 Canada inc. et 974166 Ontario inc., la parcelle résiduelle (parcelle 1) en contrepartie la somme de 60 000 \$ soit la valeur marchande couvrant tous les coûts et frais connexes de l'expropriation;
3. d'accepter de défrayer un montant de 2 516,56 \$ incluant les taxes encouru par la Ville concernant les honoraires professionnels reliés à ce dossier.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le produit de vente de propriétés enregistrées en 2004 au poste budgétaire numéro 01-74210 la somme de 28 579,49 \$ pour donner suite à la présente et à effectuer les écritures comptables requises.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-02053-001	48 033,99 \$	Acquisition du lot numéro 15B-116 à 15B-119, rang 3
18-02053-002	<u>2 355,50 \$</u>	Honoraires professionnels
TOTAL :	50 389,49 \$	

De plus, le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 27 732,78 \$ à l'ordre de M^c Pierre Mc Martin en fiducie afin de compléter le règlement de la réclamation de l'exproprié.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-74210	28 579,49 \$		Disposition actifs - propriétés
03-10110		28 579,49 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2004.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2004-394 BAIL ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE SYSTÈME INFLUATEC INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau par sa résolution numéro CM-2002-420 acceptait la location de 632 m² à Systèmes Influatec Inc. et prévoyait que le bail à cette fin devrait être accepté par la résolution du conseil municipal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les termes et conditions du bail de location ci-annexé entre la Ville de Gatineau et Systèmes Influatec Inc. prévoyant entre autres, l'occupation de 632 m² au taux de 237,34 \$ / m² / an. et un terme de 53 mois à compter du 1^{er} mai 2004.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2004-395 **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE ET LA VILLE DE GATINEAU POUR LE PARTAGE ORTHO-IMAGE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - 30 675,48 \$**

CONSIDÉRANT QU'il y avait une entente préalable avec les ex-Villes constituant maintenant la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale pour le partage ortho-image (photos aériennes), incluant le partage des coûts et la distribution des données;

CONSIDÉRANT les avantages financiers que la Ville de Gatineau bénéficient en renouvelant cette entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande la signature du protocole à venir suivant l'acceptation de renouvellement tel que précité.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente entre la CCN et la Ville.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13420-439-45618	29 608,79 \$	Géomatique autres/techniques
04-13493	1 066,69 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-396 **AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - COMMISSIONS POLITIQUES PERMANENTES - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - MONSIEUR LE CONSEILLER MARC BUREAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Marc Bureau à assister aux réunions de la Commission de l'aménagement et des transports ainsi qu'à la Commission de l'environnement et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100 - Conseil municipal et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 mars 2004.

Adoptée

Madame la conseillère Louise Poirier quitte son siège

CE-2004-397 **SOUMISSION - 2004 SI 083 - FER ORNEMENTAL GATINEAU - MÉTAUXOEUVRÉS - ÉDIFICE CONNOR - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 49 195,04 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Fer Ornemental Gatineau Ltée, 1076, Montée Paiement, Gatineau, Québec, J8R 3K3 pour les travaux de métauxoeuvrés à l'édifice Connor décrits aux articles 1 et 2 du bordereau de soumission au montant total de 45 748,89 \$ incluant les taxes ainsi que la fourniture d'un soudeur pour travaux divers additionnels (article 3 du bordereau) pour une période approximative de 40 heures au tarif horaire de 74,90 \$ excluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 5 mars 2004 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 06-20330-010 « Aménagement édifice Connor – sous-traitance après le 5 nov. 2003 » et ce, jusqu'à concurrence des montants prévus à cette fin.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20330-011	49 196 \$		Aménagement édifice Connor - phase I // coût supplémentaire
06-20330-010		49 196 \$	Aménagement édifice Connor - phase I // sous-traitance après le 5 nov. 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-398

SOUSSION - 2004 SI 078 - LES CONSTRUCTIONS RÉJEAN LACROIX, DIVISION 150960 CANADA INC. - FOURNITURE DE MAIN-D'OEUVRE - ÉDIFICE CONNOR - SERVICE DE GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 88 316,20 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Constructions Réjean Lacroix, Division 150960 Canada Inc., 59, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J4, pour la fourniture de main-d'œuvre en support à la construction de l'édifice Connor, au tarif horaire unique de 55 \$ excluant les taxes pour les corps de métiers demandés, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 1^{er} mars 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 06-20330-010 « Aménagement édifice Connor – sous-traitance après le 5 nov. 2003 » et ce, jusqu'à concurrence des montants prévus à cette fin.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20330-011	88 317 \$		Aménagement édifice Connor - phase I // coût supplémentaire
06-20330-010		88 317 \$	Aménagement édifice Connor - phase I // sous-traitance après le 5 nov. 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2004.

Adoptée

Madame la conseillère Louise Poirier reprend son siège

CE-2004-399

MANDAT D'EXPROPRIATION - SERVITUDE POUR L'INTERCEPTEUR RÉGIONAL - LOT NUMÉRO 1 104 970 - 23, RUE ST-LOUIS - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR

CONSIDÉRANT QU'en date du 12 novembre 2002, le conseil municipal de la Ville de Gatineau a adopté une résolution pour entreprendre des procédures d'expropriation d'une servitude afin de régulariser la présence de l'intercepteur régional sur la propriété du 23, rue St-Louis selon le certificat de localisation préparé par Raynald Nadeau, arpenteur-géomètre le 10 juillet 2001 sous le numéro 1378 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 6 000 \$ a été désignée pour couvrir l'indemnité totale d'expropriation en fonction du rapport d'évaluation préparé par la firme d'évaluateurs Dompierre, Richard et associés le 30 avril 2002;

CONSIDÉRANT QUE ladite procédure d'expropriation a été entreprise et que l'avis de transfert de servitude permanente de passage et d'égout a été dûment inscrit au livre foncier de la circonscription foncière de Hull sous le numéro 10 461 246 en date du 5 juin 2003;

CONSIDÉRANT QUE la partie expropriée conteste le montant de l'indemnité d'expropriation;

CONSIDÉRANT QU'il est plutôt dans l'intérêt de la Ville d'obtenir une servitude en tréfonds afin de régulariser la présence de l'intercepteur régional sur la propriété du 23, rue St-Louis;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de mandater ses procureurs à entreprendre toutes les démarches légales pour obtenir une servitude en tréfonds sur le lot numéro 1 104 970 et à prendre tous les moyens appropriés pour renoncer ou se désister, en partie ou en totalité, aux effets de l'avis de transfert publié sous le numéro 10 461 246 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate ses procureurs à entreprendre toutes les démarches légales pour obtenir une servitude en tréfonds sur le lot numéro 1 104 970 et à prendre tous les moyens appropriés pour renoncer ou se désister, en partie ou en totalité, aux effets de l'avis de transfert publié sous le numéro 10 461 246.

Adoptée

CE-2004-400

LOCATION DES TERRAINS DE LA CCN - STATIONNEMENTS MONTCALM ET PARC JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation par la Ville de ces stationnements publics pour répondre aux besoins des diverses clientèles est considérée opportune par la division des stationnements et générera des revenus nets appréciables;

CONSIDÉRANT QUE la CCN est disposée à renouveler le bail pour les terrains ci-après : Marina et stationnement – parc Jacques-Cartier et stationnement Montcalm – aux mêmes conditions que les ententes échues le 31 décembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Voile, Portage / Champlain désire continuer d'occuper le pavillon (Marina) du parc Jacques-Cartier même sans le privilège de gérer le stationnement adjacent :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- de renouveler pour 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2004 les baux existants avec la CCN pour le stationnement et la marina du parc Jacques-Cartier et le stationnement Montcalm avec clause de prolongation de mois en mois à la fin du terme.
- d'autoriser le Service des loisirs à convenir d'une entente avec Le Club de Voile Portage Champlain à occuper le pavillon de la marina du parc Jacques-Cartier aux conditions de l'entente entre la CCN et la Ville à l'exception du loyer qui est assumé par la Ville à même les revenus du stationnement.
- d'accorder au Club de Yachting Portage / Champlain 104 passes gratuites en 2004 pour les fins liées à la Marina;

- d'autoriser le Module de la protection des personnes et des biens, division stationnement BSA et contrôle animalier, à effectuer la gestion du stationnement situé rue Laurier, dans le parc Jacques-Cartier et le parc de stationnement Montcalm.

Le loyer exigible par la CCN au montant de 35 805 \$ excluant les taxes pour le parc Jacques-Cartier et 21 600 \$ excluant les taxes pour le stationnement Montcalm seront pris à même les revenus générés par l'opération de ces stationnements.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
35500-519	21 600 \$	Stationnements municipaux autres locations
71390-511	35 805 \$	Marina - secteur Hull loc./espaces

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mars 2004.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif